

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU
3 avril 2025

OBJET DE LA
DELIBERATION

CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT
« ALSH PERISCOLAIRE »

Séance ordinaire du 3 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 3 avril à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 mars 2025 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De Mme ANDRE Laëtitia). Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). Mme DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mme MIJUN Peggy. M. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. VANDERSTEEN Pascal (Proc. De Mme LEWILLE Laura). Mme MADAU Graziella. MM. SZYSZKA Jacques. DUMON Michel. Mme LEFEBVRE Marie-José.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme CASSEZ Laëtitia. M. DEBEAUMONT Pierre. Mmes LEWILLE Laura. ANDRE Laëtitia. M. HENAUX Christophe.

Absent excusé : M. GIBOIRE Antoine.

Absents : M. THERY Éric. Mme JORION Geneviève.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accueil périscolaire, la Commune de Dourges souhaite renouveler sa collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.

Une nouvelle convention d'objectifs et de financement a été élaborée pour l'année 2025, intégrant les évolutions de la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027.

Cette convention vise à garantir la qualité et l'accessibilité du service périscolaire grâce aux subventions A.L.S.H. Périscolaire, au bonus « Plan Mercredi » et au complément inclusif pour l'accueil des enfants en situation de handicap. Elle introduit également de nouvelles modalités de financement :

- Le complément inclusif A.L.S.H., permettant de renforcer l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap grâce à une majoration de la subvention par heure d'accueil réalisée.
- Le bonus territoire C.T.G., facilitant le développement de nouvelles activités périscolaires soutenues par la collectivité.
- L'intégration du temps de repas dans la pause méridienne, désormais financé intégralement depuis le 1er janvier 2023.
- La fusion progressive des financements existants, avec l'A.S.R.E. intégrée à la subvention A.L.S.H. périscolaire à partir du 1er janvier 2025.

Grâce à ces nouvelles dispositions, la commune

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

un service périscolaire de qualité, adapté aux besoins des familles et des enfants.

Le renouvellement de ladite convention est proposé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais pour la période du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission « Petite Enfance – jeunesse » du 25 mars 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative à l'A.L.S.H. Périscolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution pour la période du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025.

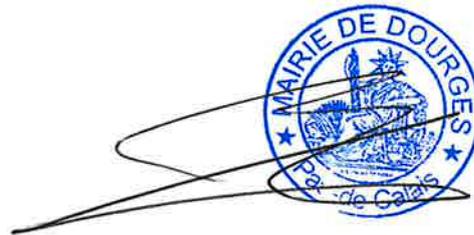
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20250403-DEL12030420